

Mesdames, Messieurs les parents des élèves du lycée Jean Moulin,

Les vacances se terminent. J'espère qu'elles ont été bénéfiques pour tous et que vos enfants sont prêts à relever le défi d'une scolarité réussie, ambitieuse et choisie.

Cette première lettre d'informations de l'année va vous présenter l'organisation de la rentrée et des deux premières semaines.

Bonne lecture et bonne fin de vacances pour vos enfants.

Ouverture du Lycée.

Le lycée reprendra son fonctionnement le mardi 25 août. Les services administratifs seront de nouveau opérationnels et pourront vous recevoir ou répondre à vos demandes à partir du mercredi 26 août.

Rentrée scolaire.

Vous trouverez, en annexe 1, l'organisation de la rentrée 2026. Elle se fera par niveau sur deux jours, et vos enfants sont attendus de 9h00 à 16h00 pour les premières et terminales ; de 9h à 12h pour les élèves de seconde.

Vos enfants recevront le jour de la rentrée, un emploi du temps PROVISOIRE, valable pour une durée de 15 jours. Nous vous remercions de vérifier au plus tôt ces EDT et de nous informer d'éventuelles erreurs ou oublis de notre part.

La prise de photo par classe et individuelle se fera également sur cette journée. La distribution des manuels aura lieu la semaine suivante.

Sauf circonstances exceptionnelles (cours incomplets, options incompatibles....etc), **il n'y aura pas de modification durant ces 15 jours.**

Nous avons construit nos divisions, tant que faire se peut, en tenant compte de vos demandes de regroupements et/ou séparation. Comme indiqué sur le document d'inscription, vous ne pouviez entrer qu'un seul nom. Si cela n'a pas été respecté, nous n'avons tenu compte que d'un seul appariement.

Nous avons également pris en compte l'avis de la vie scolaire et des professeurs principaux du niveau de l'an dernier pour les séparations et/ou regroupements d'élèves.

Ainsi, **si un avis négatif a été émis par ces services, nous n'avons pas pris en compte la demande des familles.** Nous devons en effet construire des divisions qui seront gérables par les professeurs.

En dehors de ces refus, la majeure partie des demandes non réalisées viennent du fait que le regroupement (ou séparation) n'était pas possible pour des raisons d'**incompatibilités de nos structures.** En effet, il est difficile de séparer deux élèves de bachibac lorsqu'il n'y a qu'une seule division. De même, en fonction des options, des sections et des LV, certains regroupements ne sont pas possibles non plus.

En cette période de rentrée, vous aurez toutefois la possibilité de demander l'étude de changement de classes. **Dans la mesure où vous aviez la possibilité de faire cette demande en amont de la construction des classes, nous n'étudierons QUE les demandes pour qui une réponse positive n'a pu être donnée.**

Ces demandes devront nous parvenir exclusivement entre le mercredi 2 septembre et le dimanche 6 septembre inclus.

Elles devront impérativement être transmises à mon secrétariat, par mail, en cliquant sur le lien suivant : [Demande de changement de classe](#) (si ce lien ne fonctionne pas, merci de vous référer à l'annexe 2 de ce document).

Par ailleurs, nous savons que certains élèves ont pu avoir accès à leur division via la connexion à des outils « connexes » que nous ne maîtrisons pas (dygitale et 1eleve1stage). J'ai pu contacter les gestionnaires nationaux à ce sujet et les accès ont été coupés. J'ai même déjà reçu des demandes de changement de classe à ce sujet.

Ces informations, issues de notre base élève rectorale, ne sont pas consolidées et risquent probablement d'être modifiées lors de la semaine de pré rentrée. Il ne faut donc pas en tenir compte !

Par ailleurs, comme indiqué ci-dessus, ne seront traitées, que les demandes qui nous parviendront entre le 2 et le 6 septembre.

Vous avez, en annexe 2, le modèle de document à recopier dans le corps de votre mail et à utiliser impérativement :

Nous prévoyons de diffuser les EDT définitifs à compter du jeudi 10 pour une entrée en vigueur le lundi 14 septembre.

Des réunions de rentrée avec les parents des élèves de seconde sont également prévues. Elles se dérouleront sur la semaine du 14 septembre. Une communication plus précise aura lieu prochainement, mais nous prévoyons pour le moment de recevoir les parents des classes paires le lundi 14, et ceux des classes impaires le mardi 15.

Problématique de la restauration scolaire.

Comme cela a déjà été annoncé à plusieurs reprises, nous allons fonctionner, jusqu'en février 2027, en mode « dégradé » à la restauration scolaire du lycée.

En effet, la région et le département ont entrepris, depuis le mois d'avril, des travaux de très grande ampleur :

- Remise à neuf de toute la zone de production,
- Remise aux normes PMR avec la construction d'un ascenseur,
- Remplacement et protection de la rampe d'accès à la DP,
- Réorganisation complète des espaces avec la mise en place de « salad bar » et de « mange debout »
- Mise en place d'une cuisine temporaire, qui ne pourra que réchauffer les repas qui nous seront livrés, chaque matin, par une cuisine centrale départementale.

Cela aura des conséquences importantes au niveau de la **fluidité** et de la gestion de **l'inscription** au service de restauration :

- **En termes de fluidité**, et en raison de la réduction de deux chaînes à une seule, nous avons été obligés de prévoir un service à 11h00 très important. En effet, sur ce créneau, nous pourrons utiliser le réfectoire dédié aux collégiens (qui déjeunent à 12h00). Il sera impératif que tous les élèves libres à 11h00 déjeunent sur ce créneau, même s'ils sont disponibles sur

le créneau de 12h00 ! Cela aura également des conséquences (qui ont été minimisées au maximum), sur les EDT de vos enfants.

- Pour les parents des élèves de 1ere, terminale et BTS, vous savez que la **qualité des repas** fabriqués sur place était excellente. Nous savons que nous n'aurons pas le même service avec la fabrication en cuisine centrale.
- **Gestion de l'inscription ou de la désinscription au service de la DP.** Avec la livraison des repas par une cuisine centrale, nous sommes amenés à les commander 30 jours à l'avance. En conséquence, toute demande d'arrêt du service de DP ne pourra prendre effet qu'après cette période. Nous étions plus souples jusqu'à présent, car nous maîtrisions tout le circuit de la commande à la fabrication, mais durant cette période de travaux, nous devons commander (et payer), 30 jours à l'avance.
- Enfin, pour les parents qui en auraient la possibilité, il serait très pertinent d'envisager un retour à la maison le midi pour soulager la gestion du service de restauration. Il sera toujours possible, dès la fin des travaux, de s'inscrire à nouveau à ce service annexe d'autant plus qu'il ne sera pas possible de déjeuner dans l'établissement en apportant le repas dans le sac.

Accès ENT et PRONOTE.

L'accès à l'ENT du lycée est pour le moment coupé et devrait être opérationnel le mardi 1er septembre. Vous pourrez, comme vos enfants, vous y connecter avec vos identifiants habituels (nous vous recommandons un accès via les services EDUCONNECT).

Communication avec les différents services.

Vous trouverez, ci-dessous, l'ensemble des mails fonctionnels permettant de joindre un service particulier. Je vous remercie de bien « cibler » le destinataire en relation avec votre requête.

- Equipe de direction : ce.0340059E@ac-montpellier.fr
- Vie scolaire (AED et CPE) : Vie-Sco.Jean-Moulin@ac-montpellier.fr
- Secrétariat élèves : Kristelle.Cheron@ac-montpellier.fr
- Examens : MOUTOU Carole : Carole.Moutou1@ac-montpellier.fr
- Infirmière : CEMELI Fabienne : infirmierie.0340059e@ac-montpellier.fr
- Assistante Sociale : PASTOR Celine : Celine.Pastor1@ac-montpellier.fr
- Psychologue Education Nationale : DUMONT Laurence : Laurence.Dumont@ac-montpellier.fr
- Service intendance : Gest.0340059e@ac-montpellier.fr

Réunion des parents souhaitant s'engager au sein du conseil d'administration.

Les élections des représentants des parents au conseil d'administration se dérouleront début octobre (calendrier à préciser). Si vous êtes intéressés, une réunion d'information se déroulera le jeudi 10 septembre, à partir de 18h30, en salle des conseils. Vous êtes bien évidemment les bienvenus.

Bourse des lycées.

L'essentiel a dû être géré lors des phases d'inscriptions avec la procédure d'étude automatique du droit à la bourse.

Vous avez, ci-dessous, un lien vous donnant accès à des informations plus précises. Le service intendance est à votre service pour toutes demandes complémentaires.

[Lien vers les ressources nationales](#)

Les nouveautés de la rentrée 2026-2027.

1. Usage des téléphones portables :

Vous avez pu suivre l'actualité à ce sujet. À compter de la rentrée 2026, des modifications importantes ont été actées, lors du conseil d'administration du 02 juillet dernier.

Pour rappel, l'ensemble des partenaires a été consulté pour arriver à la décision finale (Parents, Elèves et personnels du lycée).

La santé mentale, le bien être des élèves restent les points fondamentaux ayant guidé nos échanges. Il a été décidé que l'usage des objets connectés serait soumis aux règles suivantes :

Lieux	Usage des objets connectés
Cour, Préau, Foyer	Autorisé
CDI, Permanence	Usage pédagogique uniquement.
SAS face la VS	Usage Vie Scolaire uniquement (ENT et PRONOTE)
Temps de l'Association Sportive	À la discrétion du professeur
Internat	Voir règlement spécifique de l'internat, idem à l'année 2025
Sortie EXT	Comme en classe mais autorisation pendant les trajets (bus, train, bateau).
Salles de classe, Gymnase, Infirmerie	Interdiction, sauf accord du personnel en charge des élèves.
Couloirs, Toiletttes, Restauration	Interdiction

À noter que lorsqu'un usage est autorisé avec une restriction précise (au CDI, dans le SAS VS par exemple), tout autre usage pourra amener n'importe lequel des personnels à demander à l'élève de quitter ce lieu.

2. Problématique des absences lors des évaluations :

Le projet local d'évaluation a été modifié lors de l'année scolaire 2025-2026 et validé en Conseil d'administration le 12/02/2026.

Vous avez pu en prendre connaissance lors d'un envoi précédent. Je tiens, à cette veille de rentrée, à insister sur la problématique des absences lors des évaluations comptant pour le baccalauréat. Vous avez, ci-dessous, la partie spécifique traitant de ce sujet. Je vous remercie de prendre le temps de l'étudier précisément avec vos enfants. Cela évitera des déconvenues et des crispations inutiles.

« La gestion des absences des élèves et leur répercussion sur les moyennes en contrôle continu :

Pour avoir du sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes. Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits.

- *Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne semestrielle, une nouvelle évaluation est organisée par le professeur dans le semestre.*

- *Lorsque les absences d'un élève empêchent le calcul d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements évalués en contrôle continu pour le baccalauréat, une évaluation ponctuelle est organisée par le chef d'établissement dans l'enseignement correspondant, à titre d'évaluation de*

remplacement. La note obtenue par l'élève à cette évaluation ponctuelle de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne manquante. L'évaluation ponctuelle est organisée au cours du dernier semestre de l'année et porte sur le programme de l'année scolaire entière.

Cas d'un élève absent en début de journée et ayant une ou plusieurs évaluations prévues ce jour :

Chaque évaluation de rattrapage sera soumise aux élèves dont l'absence est justifiée **dans les 24h** par écrit (mail ou pronote) par les représentants légaux auprès de la vie scolaire. Elle sera organisée sur l'emploi du temps de l'élève ou le mercredi après-midi à la discrétion exclusive de l'enseignant en lien avec la vie scolaire.

Cas d'un élève s'absentant en cours de journée et lors d'un créneau d'évaluation :

Il ne pourra prétendre à l'évaluation de rattrapage que s'il respecte le protocole suivant : passage anticipé ou immédiat à la vie scolaire pour signaler son empêchement d'assister au cours suivant. L'évaluation de rattrapage sera organisée sur l'emploi du temps de l'élève ou le mercredi après-midi à la discrétion exclusive de l'enseignant en lien avec la vie scolaire.

Dans les deux cas, si le protocole n'est pas respecté, la note zéro sera attribuée.

Cas d'absence à l'évaluation de rattrapage :

L'absence doit être justifiée dans les 24h par écrit (mail ou pronote) par les représentants légaux auprès de la vie scolaire. Cette évaluation ne sera pas rattrapée. L'élève s'expose à être convoqué en fin de période pour une évaluation ponctuelle si l'enseignant estime sa moyenne semestrielle non représentative. L'évaluation pourra porter sur le programme du semestre (1er semestre) ou de l'année (2e semestre).

Sans justification, la note zéro sera attribuée. »

3. Déconnexion numérique.

Afin de limiter la connexion aux outils numériques, un certain nombre de mesures seront mises en place cette année.

A. Usage du cahier de textes électronique.

Lors du dernier conseil pédagogique, il a été décidé de réguler l'usage du cahier de textes électronique. Le document de référence **pour la prise des devoirs, des leçons et du travail** à faire sera **l'agenda papier** que vos enfants devront avoir en permanence avec eux. Ils seront donc amenés, en fin de chaque séance, de prendre le temps de noter ces informations sur ce support.

Cela n'empêchera pas, bien sûr, les enseignants à publier des ressources pédagogiques sur le support électronique, mais le support « officiel » reste l'agenda papier.

Ainsi, il ne sera plus possible pour les élèves (et quelquefois, les familles) de nous objecter que l'accès à l'agenda n'était pas possible.

B. Publication des notes sur PRONOTE

Nous avons également constaté que les élèves étaient en « permanence » sur leur téléphone pour suivre l'évolution de leurs notes et moyennes. Le caractère addictif, voire anxiogène, est clairement identifié.

Pour éviter cela, la publication des notes sera programmée pour le 1^{er} et le 15 de chaque mois. Les professeurs pourront, bien sûr, restituer les copies et les notes chiffrées avant ce délai, mais la note

ne sera pas visible sur PRONOTE. Les élèves pourront (devront) transmettre ces évaluations aux familles, ce qui permettra sans doute une meilleure connaissance des résultats au fur et à mesure et évitera également, l'effet de surprise en cas de mauvais résultats.

À ce sujet, la communication (bienveillante et réciproque) avec les enseignants via la messagerie pédagogique ou en présentiel ne peut que faciliter ce travail de liaison avec les familles.

Je vous remercie pour votre confiance et pour votre soutien.

L'équipe de direction

Jean Baptiste Blanc & Pascal Hardy

ANNEXE 1 : ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2026 – 2027

La rentrée s'organisera en deux temps :

- Le mardi 1 septembre pour les élèves de 1ère et de terminale (ces élèves n'auront pas cours le mercredi 2)
- Le mercredi 2 septembre pour les élèves de secondes et les étudiants de BTS (ces élèves n'auront pas cours le mardi 1 septembre).

Les élèves et étudiants seront pris en charge par les professeurs principaux à partir de 9h00 jusqu'à 12h00, puis de 14h00 à 16h00 (sauf pour les élèves de secondes qui seront libérés à 12h00 le mercredi).

Concernant la demi-pension, elle sera ouverte le mardi midi pour les élèves de 1ère et terminale et le mercredi pour les élèves de seconde et de BTS.

L'ensemble des cours débutera jeudi 3 septembre, pour tous les niveaux et selon les EDT provisoires transmis aux élèves.

Internat :

Un accueil des internes et des parents sera organisé le mardi et le mercredi, en fonction des niveaux concernés :

- De 8h00 à 8h15 : accueil et dépôt des valises à l'internat
- De 8h15 à 8h50, petit déjeuner à la restauration scolaire. Vous pourrez y rencontrer les collègues en charge de vos enfants ainsi que les membres de l'équipe de direction.

Le service d'internat sera pleinement opérationnel à compter du mercredi 2 septembre, à partir de 17h00.

ANNEXE 2 : Demande de changement de classe

(à n'utiliser que si le lien MailTo plus haut ne fonctionne pas. Mail à adresser à ce.034059e@ac-montpellier.fr et à Kristelle.Cheron@ac-montpellier.fr)

OBJET : Demande de changement – Rentrée scolaire 2026

Nom et prénom de l'élève :

Classe de l'élève :

Cette demande a-t-elle été déposée au moment du rendu du dossier : OUI / NON

Votre demande :

Date :

Identité des représentants légaux :

PS : En cas de souhait de regroupement, les deux familles doivent chacune faire une demande spécifique. Nous n'étudierons pas les demandes non conjointes.

ANNEXE_3 : LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES

	2DE	1ERE	TLE
Agenda (obligatoire), la saisie du travail à faire se fera exclusivement sur ce support et plus sur l'ENT).	X	X	X
Trousse	X	X	X
Crayons	X	X	X
Stylos	X	X	X
Crayons de couleur	X	X	X
Règle	X	X	X
Blouse (occasion possible)	X	X (SPE scientifique)	X (SPE scientifique)
Calculatrice de fin de 3 ^{ème}	X (de fin de 3 ^{ème})	X (SPE scientifique)	X (SPE scientifique)
EPS • Basket training • Survêtement pantalon ou short • T-shirt • Serviette • Gourde	X	X	X
Option EPS • Collants, • Short • Paire de pointe	X	X	X
Feuilles A4 copies et feuilles simples	X	X	X
Surligneurs	X	X	X
Clé USB	X	X	X

Les fournitures complémentaires seront listées par les professeurs à la rentrée